



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 janvier 1999**

**Préparation de la 71ème Foire-expo - Déplacement d'une délégation à  
Cuba**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 7 Janvier 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 22 Janvier 1999

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,  
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,  
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,  
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,  
Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT,  
M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Jacques VANDIER donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, M. Frédéric ROUILLE

DELIBERATION D99047

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 1999**

**Foire-Exposition**

**Préparation de la 71ème Foire-expo - Déplacement d'une  
délégation à Cuba**

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Un déplacement à CUBA est nécessaire pour établir la programmation de la 71ème Foire-Exposition de NIORT. Ce voyage est organisé avec l'accord de l'Ambassade de CUBA en France. Ce voyage revêt un aspect technique et un aspect communication et accessoirement un aspect protocolaire.

### **UN ASPECT TECHNIQUE**

De nombreux contacts avec des artisans, commerçants et artistes cubains sont en cours. Un tri et une vérification de l'intérêt des diverses productions est nécessaire avant d'effectuer un choix définitif et retenir les artisans.

Des projets d'animations, de spectacles et d'expositions sont en cours, le choix et l'établissement du programme général se fera sur place.

### **UN ASPECT COMMUNICATION**

Afin de favoriser la communication liée à la 71ème Foireexpo, il convient de réaliser une réserve d'informations écrites, filmées ou photographiées qui prépareront l'événement et sensibiliseront le public.

### **UN ASPECT PROTOCOLAIRE**

Des contacts officiels sont en cours, l'Ambassade de CUBA à Paris et CUBA SI ont prévu un certain nombre de rencontres officielles dont nous n'avons pas pour l'instant le détail.

Le déplacement est prévu pour la deuxième quinzaine de Février.

Pour couvrir les différents aspects de ce voyage, la délégation sera composée de :

- \* .Un (e) représentant (e) du Maire, Président de la Foireexpo : Nadine PINSON, Adjointe au Maire
- \* .M. GERVAIS Christian, collaborateur occasionnel du Maire, délégué à la Foireexpo
- \* .M. PLOSZYNSKI Alain, Directeur de la Foireexpo
- \* .Mme MOREAU Isabelle, collaboratrice d'A. PLOSZYNSKI
- \* .Un (e) représentant (e) du magazine municipal d'information, "VIVRE A NIORT"
- \* .Un journaliste du Courrier de l'Ouest
- \* .Un journaliste de la Nouvelle République
- \* .Un cameraman reporter de la télévision régionale FR3.

Ce déplacement s'effectuera dans les conditions générales prévues par la délibération du Conseil municipal du 27 mars 1998 portant fixation des conditions de prise en charge pour les élus et le personnel communal des frais de déplacements à l'étranger, à l'exception du personnel communal et collaborateurs occasionnels du Maire dont les frais de déplacements pour le voyage à Cuba, seront pris en charge sur la base des frais réellement engagés comme les Elus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la prise en charge des frais de déplacement et de séjour dans les conditions énumérées précédemment dans la limite d'un plafond de 70.000 francs imputés au chapitre 62, article 6251, voyage et déplacement du budget annexe Foireexpo;
- autoriser le Maire à confier l'organisation de ce déplacement à une agence de voyage, et à signer tous documents nécessaires à sa mise en oeuvre.

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)